DELIBERATION CA066-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n°2025-024 du 20 février 2025 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier LAIGNEAU ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 02 octobre 2025 ;

Objet de la délibération : Co-accréditation de la Licence de Professorat des Ecoles – INSPE Nantes - UA

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 09 octobre 2025, le quorum étant atteint, arrête :

La co-accréditation de la licence de Professorat des Ecoles entre l'INSPE Nantes et l'Université d'Angers est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 27 voix POUR.

Fait à Angers, en format électronique

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier LAIGNEAU
Signé le 23 octobre 2025

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.
La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01
La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr
Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 23 octobre 2025

Licence Professorat des Écoles

Dossier de demande de co-accréditation

Nantes Université

1, quai de Tourville BP 13522

44035 Nantes Cedex 1

Tel. : 02 40 99 83 83

johanna.boutin@univ-nantes.fr

UAI : 0442764R
Composante(s) qui porte(nt) la licence : Inspe – Académie de Nantes
Etablissement déposant (porteur) : Nantes Université
Etablissements co-accrédités : Université d'Angers – Le Mans Université

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

A. Renseignements administratifs 3

B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » 4

C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement 6

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national 8

E. Initiation à la recherche 10

F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage 11

G. Moyens humains prévus 11

Dispense d'épreuve d'admissibilité 13

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

A. Renseignements administratifs

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
Pour l'Université	Présidente de l'université	BERNAULT Carine	presidente@univ-nantes.fr
	Référent Contact : VP CFVU	GUEVEL Arnaud	Arnaud.guevel@univ-nantes.fr
Université d'Angers	Présidente de l'université	GROLLEAU Françoise	presidente@univ-angers.fr
	Référente Contact : VP CFVU	MATHIEU Isabelle	isabelle.mathieu@univ-angers.fr
Le Mans Université	Présidente de l'université	LETORT Delphine	presidente@univ-lemans.fr
	Référente Contact : VP CFVU	BACCONNIER-BAYLET Sandrine	sandrine.bacconnier-baylet@univ-lemans.fr
Pour le Rectorat	Rectrice de région académique	BEGUIN Katia	Ce.recteur@ac-nantes.fr

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »

1) Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	**Site(s)**	**Formations**	**Sites(s)**
Licence PPPE / Parcours PPPE Date de création : 2021-2022 Licence d'adossement : **Licence de Mathématiques** Capacité d'accueil : **35**	Angers	**Licence PPPE** *Maintien L2 :* ***NON***	Angers
Licence PPPE / Parcours PPPE Date de création : 2022-2023 Licence d'adossement : **Licence Lettres et Sciences de l'Éducation** Capacité d'accueil : 35	Nantes	**Licence PPPE** *Maintien L2 : OUI*	Nantes
		Nouvelle licence LPE Composante qui la porte : **Inspe-Académie de Nantes** Ouverture uniquement en L1 : **OUI** Ouverture en L1 et en L2 : **OUI**	Angers La Roche-sur-Yon Laval Le Mans Nantes La Roche-sur-Yon Laval Le Mans Angers

2) Licence intégrant dès la L1 un parcours préparatoire au professorat des écoles

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	**Site(s)**	**Formations**	**Site(s)**
Intitulés de la mention et du parcours : **Mineure Sciences de l'éducation et de la formation (en L1 et L2), puis parcours « Sciences de l'Éducation et de la Formation » en L3** Volume horaire du parcours : **L1 et L2 – 48h et L3 : 144h.** Composante qui porte le parcours : **LLSHS** Capacité d'accueil du parcours : **40**	**Le Mans** **Le Mans Université**	*Maintien :* ***OUI*** Volume horaire du parcours : **L1 et L2 – 48h et L3 : 144h.** Composante qui porte le parcours : **LLSHS** Capacité d'accueil du parcours : **40**	**Le Mans** **Le Mans Université**

3) Licence(s) intégrant en L2 ou en L3 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	**Site(s)**	**Formations**	**Site(s)**
Intitulés de la mention et du parcours : **Préprofessionnalisation Enseigner à l'école primaire** Ouverture en L2 et en L3 : **OUI** Volume horaire du parcours : **24h L2 + 48h L3** Composante qui le porte : **LLSH** Capacité d'accueil du parcours : **Groupe TD de 45**	**Angers** **Université d'Angers**	*Maintien : **OUI*** Ouverture en L2 et en L3 : **OUI** Volume horaire du parcours : **24h L2 + 48h L3** Composante qui le porte : **LLSH** Capacité d'accueil du parcours : **Groupe TD de 45**	**Angers** **Université d'Angers**
Intitulés de la mention et du parcours : **Parcours Spé-MEEF** Uniquement en L3 : **OUI** Volume horaire du parcours : **560h** Composante qui le porte : **Sciences** Capacité d'accueil du parcours : **40**	**Angers** **Université d'Angers**	*Maintien : **OUI*** Uniquement en L3 : OUI Volume horaire du parcours : 560h Composante qui le porte : **Sciences** Capacité d'accueil du parcours : **40**	**Angers** **Université d'Angers**
Intitulés des mentions : - Sciences de la vie - Sciences de la vie et de la terre - Physique - Physique-chimie - Chimie et du parcours : **Enseigner à l'école primaire** Ouverture en L2 et en L3 : **OUI** Volume horaire du parcours : **16h L2 + 140h L3** Composante qui le porte : **UFR Sciences et Techniques** Capacité d'accueil du parcours : **40**	**Nantes** **Nantes Université**	*Maintien : **OUI à confirmer*** Ouverture en L2 et en L3 : **OUI** Volume horaire du parcours **: 16h L2 + 140h L3** Composante qui le porte : **UFR Sciences et Techniques** Capacité d'accueil du parcours : **40**	**Nantes** **Nantes Université**
Intitulés des mentions : - Lettres classiques - Lettres langues - Lettres modernes - Philosophie - Sciences du langage - Sciences de l'éducation et du parcours : **Didactique des disciplines**	**Nantes** **Nantes Université**	*Maintien : **OUI*** Ouverture en L2 et en L3 : **OUI** Volume horaire du parcours : **de 12h L2 à 42h L3** Composante qui le porte : **UFR Lettres et langages** Capacité d'accueil du parcours : **90**	**Nantes** **Nantes Université**

Ouverture en L2 et en L3 : **OUI** Volume horaire du parcours : **de 12h L2 à 42h L3** Composante qui le porte : **UFR Lettres et langages** Capacité d'accueil du parcours : **45**			
Intitulés de la mention : - **Licence de Sociologie** L2 : NON L3 : OUI Volume horaire du parcours : **en cours de construction** Composante qui le porte : **Sociologie** Capacité d'accueil du parcours : **36**	**Nantes** **Nantes Université**	*Maintien : **OUI*** L2 : OUI L3 : OUI Volume horaire du parcours : **en cours de construction** Composante qui le porte : **Sociologie** Capacité d'accueil du parcours : **36**	**Nantes** **Nantes Université**

C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement

La formation des professeurs des écoles est très ancrée dans l'Académie de Nantes et dans chaque département de l'Académie. Elle est portée par l'Inspé, composante interne de Nantes Université, et déployée sur les cinq départements de l'Académie en lien avec les deux universités partenaires : Université d'Angers pour le site de l'Inspé d'Angers et Le Mans Université pour les sites du Mans et de Laval. Par ailleurs des liens étroits et continus existent avec les différentes DSDEN.
Les étudiants issus du MEEF « Premier degré » constituent entre 62% et 66% des Professeurs des Écoles recrutés au sein de l'Académie, taux supérieur au taux national. Les étudiants qui intègrent le master MEEF « Premier degré » proviennent de différentes licences. Le graphique ci-dessous présente cette diversité :

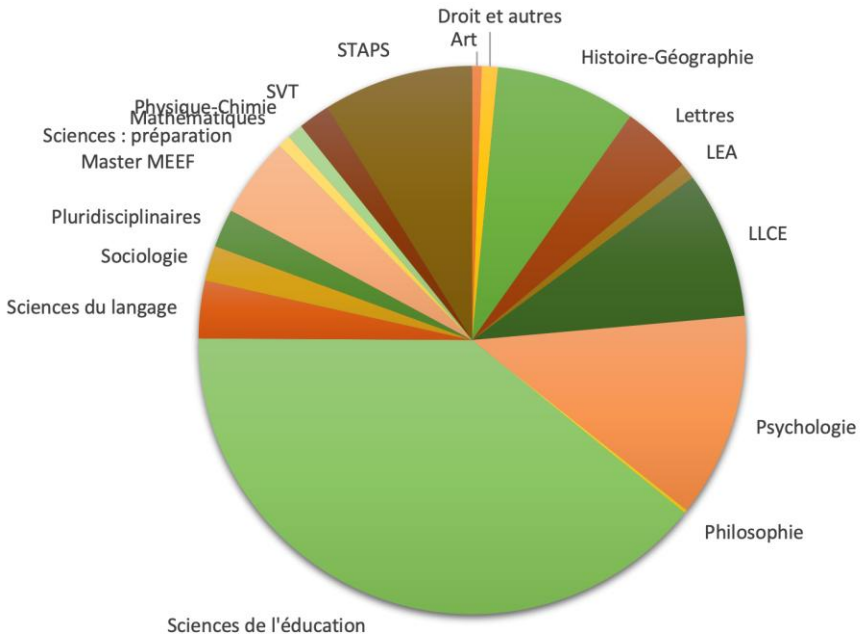

Graphique 1 : Licences d'origine des étudiants qui intégrent un MEEF 1er degré (2023-2024)

Le travail des équipes pédagogiques de l'Inspé était de partir de cette diversité de profil d'étudiants et de les préparer à un concours orienté davantage vers les disciplines fondamentales de l'École et la polyvalence du métier de professeur des Écoles. Ce sont ces compétences qui seront engagées dans le portage de la licence professorat des écoles.
Le positionnement de cette licence dans l'offre de formation est assez original et ceci pour plusieurs raisons:

- D'abord parce que ce sera une licence avec une dimension « académique » déployée sur le territoire de l'Académie et co-accréditée par les trois universités et en cela c'est une licence unique dans l'offre de formation
- Compte tenu de sa nature, c'est une licence qui devra avoir un fort lien avec l'Éducation Nationale : pour la mise en stage des étudiants, les intervenants venant de l'É.N….
- Enfin, compte tenu des effectifs, de la répartition de ces effectifs sur les différents sites, mais de la nécessité d'harmoniser les contenus de cette formation et les modalités d'évaluation des compétences… Cette licence aura un fonctionnement pédagogique et institutionnel particulier.

Madame la Rectrice de l'Académie de Nantes a mis en place très vite une préfiguration d'un directoire, présidé par elle-même et associant les trois présidentes des trois Universités (l'Université intégratrice de l'Inspé – Nantes Université et les deux universités partenaires : Université d'Angers et Le Mans Université), ainsi que la directrice de l'EAFC, la directrice de la pédagogie, le secrétaire général de l'Académie ainsi que deux de ses adjoints.
C'est dans le cadre de ce directoire préfigurateur que la décision de faire porter la licence Professorat des Écoles par l'Inspé Académie de Nantes a été prise. Plusieurs raisons ont poussé cette décision :

- Les équipes pédagogiques sont pluri-catégorielles (présence de temps partagés 1er degré sur chaque site) et disposant des compétences nécessaires pour assurer la polyvalence de la formation des professeurs des écoles.
- L'Inspé pourra déployer une même maquette au niveau académique et assurer une harmonisation de la formation et de l'évaluation ainsi que les critères permettant la dispense de l'admissibilité du CRPE au niveau académique.
- L'Inspé peut assurer un maillage territorial sur les départements de l'Académie et favoriser ainsi un recrutement prenant en compte à la fois des critères académiques mais aussi sociaux tout en assurant une proximité de la formation des étudiants qui est fondamentale notamment au niveau Licence.
- L'Inspé a l'habitude de travailler avec différentes composantes universitaires disciplinaires comme c'est le cas pour le MEEF second degré, et ce travail sera profitable pour cette licence.
- Enfin, l'Inspé travaille avec les différents acteurs départementaux de l'Éducation Nationale, ce qui facilitera l'intervention d'acteurs de terrain dans cette formation, mais aussi la mise en stage.

Capacité d'accueil

Pour établir la capacité d'accueil de la LPE au niveau académique, nous nous sommes fondés sur le nombre de postes ouverts au CRPE à l'Académie de Nantes. Quand on analyse le nombre de postes ouverts au CRPE externe sur plusieurs années les résultats montrent :

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Postes CRPE externe	230	243	190	195	237	219

Si on prend en compte la moyenne des postes publiés au CRPE sur les cinq dernières années, la capacité d'accueil maximale proposée (62,5 % : 5000 places à LPE pour 8000 aux CRPE) serait de 137. En revanche, si on ne prend en compte que les postes de 2025, la capacité d'accueil serait de 148,12 arrondie à 150.

La Capacité d'accueil, au niveau académique est donc de **150 places**.

Afin de répondre au besoin de proximité des étudiants qui souhaitent, juste après le baccalauréat, embrasser le métier de professeurs des écoles mais aussi afin d'augmenter l'attractivité du métier, la priorité dans le déploiement de cette licence est d'assurer le plus large maillage territorial. Nous proposons de déployer cette licence avec un groupe de 30 étudiants sur chacun des cinq sites départementaux de l'Inspé.

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national

La licence Professorat des Écoles s'inscrit pleinement dans le cadre défini par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence. Elle respecte l'organisation en six semestres (L1 à L3), correspondant à 180 crédits ECTS.
Conformément à l'arrêté du ***** (soumis au CNESER le 8 juillet 2025) fixant le cadre national de la Licence Professorat des Écoles, cette licence a pour objectifs principaux :

- la consolidation des connaissances fondamentales pour enseigner les mathématiques, le français et l'ensemble des champs disciplinaires de l'école (EPS, sciences, histoire-géographie, langues vivantes, etc.) afin de répondre à l'exigence de polyvalence ;
- une première acquisition des connaissances pédagogiques spécifiques aux différents cycles d'enseignement de l'école primaire, depuis la maternelle jusqu'au CM2 ;
- la connaissance, la compréhension et la mise en pratique des principes et des valeurs de la République, ainsi que du fonctionnement du système éducatif, afin d'agir de manière responsable dans le cadre d'une mission d'enseignement ;
- la découverte progressive du métier de professeur des écoles, grâce à des stages d'observation et de pratiques accompagnées dans les écoles.

Elle est construite autour de 4 blocs principaux de compétences Conformément à l'arrêté du ***** (soumis au CNESER le 8 juillet 2025) :

Bloc de formation	Volume Horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 -S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire	1110	125
Bloc 2 - Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage	120	15
Bloc 3 - S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier	120	15
Bloc 4 -Construire son projet professionnel	120	15
Adaptation à chaque territoire	120	10
Total	1590	180

Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires

		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		Adapt. Territ.	
		Volume Horaire	ECTS	Volume Horaire	ECTS	Volume Horaire	ECTS	Volume Horaire	ECTS	Volume Horaire	ECTS
Licence 1	S1	185	20	20	3	20	3	20	3	20	2
	S2	185	20	20	3	20	3	20	3	20	2
Licence 2	S3	185	20	20	3	20	3	20	3	20	2
	S4	185	20	20	3	20	3	20	3	20	2
Licence 3	S5	185	20	20	3	20	3	20	3	20	2
	S6	185	20	20	3	20	3	20	3	20	2
Total		**1110**	**120**	**120**	**18**	**120**	**18**	**120**	**18**	**120**	**12**

Le volume global de cette licence est donc de 1590 heures (hors stage), elle respecte le cadre défini par l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence. Elle respecte l'organisation en six semestres (L1 à L3), correspondant à 180 crédits ECTS.

Le bloc 1, conformément au cadrage de cette licence sera composé de la façon suivante pour chacun des 6 semestres de la licence :

Discipline	Volume horaire semestriel	**Volume Totalité Licence**
Mathématiques	40	240
Français et compétences langagières	40	240
Sciences et technologie	18	108
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	18	108
Éducation physique et sportive	18	108
Langue vivante étrangère	18	108
Enseignements artistiques	18	108
Transition écologique et développement soutenable (TEDS)	5	30
Renforcement ou approfondissement disciplinaire (Options à choix)	10	60
Total	**185**	**1110**

Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus

Un dispositif d'accompagnement des étudiants sera mis en place dès le premier semestre 1 de la Licence 1, afin de leur permettre de confirmer leur choix et notamment par la mise en place de stage dès le S1.

A la fin du semestre 1, les étudiants seront accompagnés en cas d'un changement d'orientation.

A la fin du L1, des passerelles seront mises en place avec les licences Sciences de l'éducation notamment, mais aussi d'autres Licences (travail en cours).

En revanche, l'étudiant qui arrive en fin de Licence 2 aura déjà bien affiné et affirmé son choix.

E. Initiation à la recherche

Au fil des trois années les étudiants seront sensibilisés aux apports de la recherche en éducation de façon très globale et aux didactiques des disciplines en particulier. En effet, ces connaissances sont essentielles pour déconstruire parfois certaines représentations marquées des idées reçues ou croyances erronées. Par ailleurs en Licence 3, il sera mis en place des enseignements d'initiation à la démarche scientifique et à la recherche. L'objectif est non seulement de préparer les étudiants pour suivre le M2E, mais surtout de leur permettre d'acquérir un esprit critique.

L'équipe de l'Inspé qui sera principalement impliquée dans la formation comporte 30 Enseignants-chercheurs :

- 6 professeurs d'Université
- 24 MCF

Ces enseignants chercheurs de l'Inspé appartiennent principalement à quatre équipes de recherche :

- CREN – Centre de Recherche en Éducation de Nantes – EA 2661
- CENS – Centre Nantais de Sociologie UMR 6025
- CRINI - Centre de Recherche sur les Identités, les Nations et l'Interculturalité - EA 1162
- LLING - Laboratoire de Linguistique de Nantes - UMR 6310

Cependant, en fonction des sites, d'autres collègues EC pourront intervenir et sont majoritairement des équipes de recherche suivantes :

- 3L.AM – Langues, Littérature, Linguistique des Universités d'Angers et du Mans – UA 4335
- CReAAH - Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire - UMR CNRS 6566
- CRHIA- Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique – EA 1163
- LAREMA - Laboratoire angevin de recherche en mathématiques – UMR 6093
- LMJL - Laboratoire de Mathématiques Jean Leray - UMR CNRS 6629
- M.I.P. – Motricité, Interactions, Performance – EA 4334

F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

Douze semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée sont mises en place durant la licence et sont organisés de la façon suivante :

- 4 semaines de stage par an avec, sur les trois années, un minimum de 8 semaines dans des écoles en France (en cas de stage à l'étranger) : pour moitié en école maternelle et pour moitié en école élémentaire dans la classe d'un MAT.
- Les étudiants devront également effectuer au moins un stage de découverte au sein d'une structure différente de type éducation spécialisée, collège, périscolaire, associations, classes de découverte, etc. au cours de la Licence.
- Les étudiants qui le souhaitent pourront réaliser un stage à l'étranger.

L'organisation des stages est la suivante :

Année	Semaines de stage	Organisation
Licence 1	4 semaines	Deux semaines de stage massé en école maternelle au premier semestre. Deux semaines de stage massé en école élémentaire au deuxième semestre. Possibilité d'effectuer un stage d'une semaine dans une structure en lien avec l'enfance.
Licence 2	4 semaines	Deux semaines de stage massé en école élémentaire au premier semestre. Deux semaines de stage massé en école maternelle au deuxième semestre. Possibilité d'effectuer un stage d'une semaine dans une structure en lien avec l'enfance.
Licence 3	4 semaines	Deux semaines de stage massé en école maternelle au premier semestre. Deux semaines de stage massé en école élémentaire au deuxième semestre. Possibilité d'effectuer un stage d'une semaine dans une structure en lien avec l'enfance.

Au total, ce qui est proposé :

- 12 semaines de stage sur les trois années
- Six stages massés répartis sur les 6 semestres et sur les trois cycles de l'école.
- Accompagnement par des enseignants expérimentés

G. Moyens humains prévus

L'équipe pédagogique de l'Inspé qui va porter cette licence est une équipe à la fois pluridisciplinaire et pluri-catégorielle composée d'enseignants-chercheurs, enseignants du 1er et 2nd degré et des collègues en temps partagés. La composition de cette équipe est décrite ci-dessous :

Catégorie	Effectifs		Apport en heures	
	Effectifs	Pourcentage	Potentiel HTD	Pourcentage
Enseignants – Chercheurs	30	20%	5 760 h	15 %
Enseignants 1er degré	13	8 %	4 992 h	13 %
Enseignants 2nd degré	35	23%	13 440 h	34 %
Temps partagés	76	49 %	14 592 h	38 %
Total	154	100 %	38 784 h	100 %

Ressources humaines rectorat

Le coût global de l'offre de formation projetée sur la base des stagiaires accueillis à l'Académie de Nantes (Premier, second degré et CPE) et en prenant en compte la LPE est de 45 000h TD. Sur cette base et comme le précise la convention (en cours) les moyens que le Rectorat met à disposition de la formation sont au moins de quatre types différents :

- Les temps partagés : qui sont recrutés sur des supports de l'Inspé et rémunérés pour moitié par le Rectorat de l'Académie de Nantes et pour l'autre par Nantes Université. Le recrutement se fait avec l'accord du Rectorat qui assure leur remplacement au sein de leur établissement d'origine. Dans ce sens, ils constituent aussi des moyens apportés par le Rectorat à la formation. Ils constituent ainsi 38% du potentiel horaire de l'Inspé et 32% de la formation globale.
- Intervention de PEMF et Conseillers pédagogiques : environ 1000h (3% de l'offre de formation)
- Tuteurs établissement : environ 5000h (non pris en compte dans les 45000H mais nécessaires pour la formation professionnelle.

Dispense d'épreuve d'admissibilité

Note expliquant comment le SI scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2, ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières)

Dans l'attente du cadrage à venir – réunion GT du mois de novembre 2025- et sous réserve de compatibilité de cette proposition avec les résultats du GT cité ci-dessus, il est proposé, conformément au projet de décret statutaire, que les étudiants de cette licence pourront être dispensés des épreuves écrites du CRPE.

Les conditions d'éligibilité pour les étudiants inscrits en 3ème année de cette licence s'appuient sur les éléments suivants :

− la validation des crédits ECTS liés au bloc 1 sans compensation au cours de chaque année suivie avant la L3 ;

− la validation des crédits ECTS liés aux enseignements de mathématiques du bloc 1 sans compensation en L1 et en L2 ;

− la validation des crédits ECTS liés aux enseignements de français et compétences langagières du bloc 1 sans compensation en L1 et en L2 ;

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) seront construites afin de permettre à un étudiant de savoir s'il est éligible au dispositif et d'en fournir la preuve au moment de son inscription au concours.

Ainsi des épreuves sur table seront mises en place en mathématiques et en français au cours des quatre semestres de L1 et de L2, avec un brassage académique des correcteurs.

Les étudiants recevront dès la fin de la licence 2 une attestation prouvant qu'ils ont obtenu les 80 ECTS rattachés au bloc 1 sur les deux premières années et au moins 16 ECTS respectivement rattachés aux enseignements de mathématiques et aux enseignements de français compétences langagières sur les deux premières années de licence et ceci sans compensation entre les blocs ni à l'intérieur du bloc. Cette absence de compensation sera mise en œuvre par le biais de notes planchers (toute note <10 est nom compensable), le SI de la scolarité est en capacité de gérer ce dispositif mis en place dans tous les parcours MEEF actuels.

Les étudiants qui souhaitent valider la licence sans valider l'admissibilité au CRPE pourront opter pour une compensation totale conforme aux textes qui régissent le diplôme national de licence.